



COMMUNE DE LA CHAMBRE (Savoie)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023D035

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le **4 SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS** à 19 H le Conseil Municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, Maire.

Présents : Mathilde SONZOGNI-André TRUCHET- Florence DRILLAT-Philippe BOST- Charline PHILIPPON-Marcel BERTINO-Nathalie BRAUN- Gauthier SCHNEIDER-Sandra MALENFANT-Laurence DIERNAZ- Yannick LE ROUX.

Représentés : Martine MARTY : procuration à Charline PHILIPPON ;
Yannick MILLERET : procuration à Marcel BERTINO ;
Sindy JACQUET : procuration à Laurence DIERNAZ ;
Valérie BENEDETTO : procuration à Nathalie BRAUN.

Nombre de conseillers : 15

Présents : 11

Votants : 15

Date de convocation du conseil municipal : 28/08/2023

Secrétaire de séance : Sandra MALENFANT

DEVENIR DE L'ILOT PERRUS

Madame le maire donne connaissance au conseil municipal de la réception d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) au mois de juin l'informant de la vente, au prix de 280 000 € d'un bâtiment à usage d'habitation et de grange, situé chemin de Babet, parcelles B 1432,1433 et 1434 pour une surface de 2 264 m², appartenant à la succession Perrus Simone.

Ce bâti, d'environ 480 m², et ces parcelles, se situent sur un emplacement réservé inscrit au PLU, sous l'indication emplacement réservé n°2 à destination d'équipements publics. Cette inscription valide l'intérêt de la commune pour cet emplacement idéalement positionné au centre du bourg pour planifier et accueillir des projets d'intérêt général.

La commune a donc :

- **pris contact** avec le notaire chargé de la succession pour confirmer vouloir se rendre propriétaire de cet emplacement qui a déjà fait l'objet d'une discussion avec :

. l'OPAC de la Savoie qui a manifesté son intérêt pour ces parcelles susceptibles d'accueillir un projet de 20 logements sociaux , sur les parcelles B 1432,1433, 1434 et cession par la commune de la parcelle B 1446 ,sous conditions financières à négocier avec la commune,

. l'EPFL de la Savoie en vue d'inscrire cette opération au titre du Fonds Vert et de bénéficier d'une prise en charge de 80 % du déficit de l'opération ;

- **demandé** l'intervention de l'EPFL sur ce dossier afin qu'il se rende acquéreur des biens pour le compte de la commune, sur une durée de portage de 6 ans avec annuités constantes ;

l'EPFL a ainsi déjà rédigé une promesse de vente actuellement à la signature des 9 héritiers, au prix demandé de 280 000 €. Du fait de l'évolution positive des discussions avec les héritiers, le Notaire a donc retiré la DIA.

Après discussions, le conseil municipal, la majorité (abstention de Yannick LE ROUX) :

- **CONFIRME** sa volonté d'acheter les parcelles concernées afin de réaliser une opération d'intérêt général sur ce secteur ;
- **CONFIRME** mandater l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL), outil d'action foncière au service des collectivités, pour se porter acquéreur des biens des consorts Perrus, pour le compte de la commune, au prix de 280 000 € ;
- **RAPPELLE** l'engagement de la procédure de modification simplifiée du PLU, précédemment délibérée, afin de permettre la réalisation de logements sociaux par l'OPAC :

Vu l'intérêt de la construction de logements locatifs dans la commune,

Vu le caractère social des logements réalisés par l'Office Public d'Aménagement et de Construction de la Savoie :

DÉCIDE de demander le concours de l'OPAC de la Savoie pour la réalisation d'une opération de construction d'une vingtaine de logements locatifs sur les terrains cadastrés B 1432, B 1433 et B1434 et sur la parcelle communale B 1446 d'une surface totale de 3 932 m².

Pour copie conforme, le maire, Mathilde SONZOGNI

